Liste des délibérations examinées lors du conseil municipal du 19 septembre 2022

Présents :

Rémi PASCREAU, Alexandre HUVET, Marie-Noëlle MANDIN, Jean-Marc FOUQUET, Roselyne DURAND FLAIRE, Claude DELAFOSSE, Marie-Laure GIRAUDET, Jacques COSQUER, Sébastien LE LANNIC, Stéphanie GENDRE, Jean-Claude JOLY, Gildas VALLE, Géraldine LAIDET, Céline MOUCHARD, Stéphane VIOLLEAU, François RONDEAU, Michael PACAUD, Nadège GAUTIER, Stéphane HERAUD, Christophe ROUSSEAU, Sandrine ROUSSEAU, Isabelle VOLLOT, Benoît REDAIS, Fabien MOUSSET, Thomas MERLET, Olivier DUCEPT, Karine GIARD.

Représentés :

Mme DURAND FLAIRE par M. PASCREAU - Mme PATOIZEAU par M.HUVET - M. CARTRON par M. LE LANNIC - Mme MICHAUD PRAUD par M. RONDEAU - Mme LESAGE par M. ROUSSEAU - Mme PONTOIZEAU par Mme MANDIN - Mme GIRARD par Mme VOLLOT - M. HEULIN par M. MERLET.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme MOUCHARD

Liste affichée à la mairie et mise en ligne sur *www.challans.fr* le **20 septembre 2022**
en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

1 SERVICES GÉNÉRAUX

1.1 Conseil municipal : Décisions prises en vertu des délibérations CM202007_99 et CM202007_101 du 15 juillet 2020 et CM202203_046 du 14 mars 2022

1.2 Coopération intercommunale : SYDEV – Transfert des compétences facultatives «stations d'avitaillement de véhicules au gaz» et «production et distribution d'hydrogène»

1.3 Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

2 DOMAINE COMMUNAL

2.1 Acquisitions : Acquisition à titre onéreux d'une partie de la parcelle ZK218 sise 16, rue Ayrton Senna

2.2 Acquisitions : Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BN 171 sise 2, chemin de la solitude

2.3 Acquisitions : Acquisition à titre onéreux de la parcelle cadastrée section BO 300 sise route de la Roche-sur-Yon

3 FINANCES

3.1 Finances : Budget Général Décision modificative n° 4

3.2 Tarifs : Ajout de tarifs funéraires 2022 pour les columbariums et cavurnes récemment créés dans le cimetière des Bretellières

Liste affichée à la mairie et mise en ligne sur *www.challans.fr* le **20 septembre 2022**
en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales